

Dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fer¹ (DE-OCF)

10^e révision du 2 décembre 2013

¹ N'étant pas publiée au RO, la 10^e révision de ces dispositions d'exécution du 15 déc. 1983 de l'ordonnance sur les chemins de fer (RS 742.141.11), entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2014, ne figure pas dans le présent recueil. Les feuilles des dispositions d'exécution qui ont été modifiées en dernier lieu portent l'indication «Edition: 01.07.2014».
Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'OFCL, Diffusion des publications, 3003 Berne.
Les textes sont aussi disponibles sur le site internet www.bav.admin.ch de l'Office fédéral des transports (OFT).

